

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 05 SEPTEMBRE 2018**  
à 19 H 00

**Conseil Municipal :**

Présents : Tous les conseillers sauf Monsieur Jackie LOURDEZ et Mesdames Rachel COPPEE et Amélie LEMAIRE (représentée par Alain PORTER) – tous trois excusés

Convocation du 30 août 2018

Madame Marianne LECOMTE a été nommée secrétaire.

Le Maire énumère l'**ORDRE DU JOUR, après avoir signalé qu'une délibération serait ajoutée à l'ordre du jour : la donation de l'ancien camion des sapeurs- pompiers à l'association CART (Club Auto Retro Tracteur)**

**ORDRE DU JOUR**

- Délibération Approbation des statuts actualisés de la Communauté Urbaine du Grand Reims
  - Délibération Budget principal de l'exercice 2018 : Décision Modificative N°1 :  
Ouverture de crédits Restitution de la caution à M. GUIBERT Ludovic
- Délibération Budget principal de l'exercice 2018 : Décision Modificative N°2 : Ouverture de crédits Paiement du contrat JVS MAIRISTEM
- Délibération Acceptation de la proposition de prix de M. DUPEUX Jean-Luc pour le terrain cadastré, parcelle cadastrée AA1 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 4 560 m<sup>2</sup>.
  - Délibération Fin de la location de terre communale à M. OUDIN Jean
- Délibération Transfert dans le domaine public du lotissement « la Crayère», Rue de Reims (aujourd'hui Rue de l'Eveil)
  - Délibération Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie
- Délibération Signature d'un avenant au CUI de l'adjoint technique entretien des bâtiments et des espaces verts pour pallier une augmentation de la charge de travail des services techniques entretien bâtiments et espaces verts
  - Délibération Proposition de changement de nom de rue à faire à la CUGR

**Questions diverses :** Demander à la CTP suppression poste vacant 7 h service technique entretien bâtiments communaux et mise en place CET compte épargne temps pour les agents, inauguration mini stade et rappel des subventions obtenues, devis carrelage salle des mariages, entrée de village et DEA, Travaux effectués au Cimetière, ...

**Approbation des statuts actualisés de la Communauté Urbaine du Grand Reims**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Vu** la délibération n° CC-2018-78 du Conseil communautaire du 28 juin 2018 actualisant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

**Considérant que** les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

**Vu** la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

**- d'approuver** les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

**Budget principal de l'exercice 2018 : Décision Modificative N°1 :**  
**Ouverture de crédits Restitution de la caution à M. GUIBERT Ludovic**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le locataire de l'appartement de la commune sis au 9 place de la mairie, 1<sup>er</sup> étage, Monsieur Ludovic GUIBERT, a donné son congé pour le 26 juin 2018.

Après un état des lieux de sortie sans observation, la commune doit lui rendre sa caution qui est de 350 euros.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- de procéder à l'ouverture des crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2018 pour la dépense au compte 165 : restitution de la caution à M. Ludovic GUIBERT

NOUVELLE DEPENSE				NOUVELLE RECETTE			
Chapitre	compte	Nature	Montant en euros	Chapitre	compte	Nature	Montant en euros
16	165	Restitution dépôt et cautionnement	350,00	13	1323	SUBVENTION Département	350,00
			350,00				350,00

**Budget principal de l'exercice 2018 : Décision Modificative N°2 : Ouverture de crédits**  
**Païement du contrat JVS MAIRISTEM**

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- de procéder à l'ouverture des crédits suivants sur le budget principal de l'exercice 2018 pour la dépense au compte 2051 : contrat JVS MAIRISTEM

NOUVELLE DEPENSE				NOUVELLE RECETTE			
Chapitre	compte	Nature	Montant en euros	Chapitre	compte	Nature	Montant en euros
20	2051	Concession et dr similaires	2 700,00	13	1323	SUBVENTION Département	2 700,00
			2 700,00				

**Fin de la location de terre communale à M. OUDIN Jean**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, par délibération du 13 septembre 2015, la commune avait loué un terrain cadastré section AA N°2 d'une contenance de 93a 52 ca à Monsieur Jean OUDIN pour la somme de 95 euros annuellement.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE**

- de procéder à la résiliation de la location de la parcelle cadastrée AA N°2 d'une contenance de 93a 52 ca à Monsieur Jean OUDIN pour l'année 2019 et de l'avertir par courrier.

**Transfert dans le domaine public du lotissement « la Crayère », Rue de Reims ( aujourd'hui Rue de l'Eveil)**

Suite à l'incorporation dans le domaine privé de la commune des réseaux du lotissement « la Crayère », Rue de Reims (aujourd'hui Rue de l'Eveil) par délibération n°19 en date du 13 juin 2006, le Maire propose au conseil le transfert de ces réseaux dans le domaine public de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **Autorise** le transfert de la totalité des équipements communs du lotissement « la Crayère », Rue de Reims (aujourd'hui Rue de l'Eveil) dans le domaine public de la commune.

**Acception de la proposition de prix de M DUPEUX Jean-Luc pour le terrain cadastré AA1 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 4 560 m<sup>2</sup>.**

Par délibération N°19 en date du 23 mai 2018, le Maire a proposé à la Famille DUPEUX l'acquisition de leur parcelle cadastrée AA1 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 4 560 m<sup>2</sup> au prix de 20 000 euros TTC.

Monsieur DUPEUX Jean-Luc a répondu par courrier en date du 04 juillet 2018 qu'il céderait cette parcelle au prix de 30 000 euros.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **accepte** la proposition d'acquisition de la parcelle DUPEUX cadastrée AA1 « Le Gros Buisson » d'une superficie de 4 560 m<sup>2</sup> à 30 000 euros TTC.
- **charge** le Maire de payer et signer tous les actes inhérents à ce dossier.

**Nouveaux horaires d'ouverture au public de la Mairie**

Le Maire, après avoir fait un point sur les horaires de la Mairie, propose de modifier les jours et heures d'ouverture au public du secrétariat de Mairie :

- Nouveaux horaires d'ouverture au public proposés :
- du lundi au vendredi de 8h à 12h30
  - du lundi au vendredi sur rendez-vous de 13h15 à 16h15

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **accepte** les nouveaux horaires au 1<sup>er</sup> septembre 2018
- Nouveaux horaires d'ouverture au public proposés :
- du lundi au vendredi de 8h à 12h30
  - du lundi au vendredi sur rendez-vous de 13h15 à 16h15

**Signature d'un avenant au CUI de l'adjoint technique entretien des bâtiments et des espaces verts pour pallier une augmentation de la charge de travail des services techniques entretien bâtiments et espaces verts**

Par délibération N°10 du 06 avril 2018, le Conseil Municipal a renouvelé pour un an le contrat unique d'insertion et d'accompagnement dans l'Emploi à temps non complet du service entretien des bâtiments et espaces verts mis en place le 15 juin 2016 pour un an.

La Collectivité avait choisi l'emploi d'une personne reconnue Travailleur Handicapé.

Le conseil municipal avait autorisé la signature d'un avenant pour l'augmentation des heures hebdomadaires à 35 heures (au lieu de 20 heures) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 août 2018 afin d'assurer le remplacement des agents techniques en congés.

Le Maire souhaite que cet agent reste à 35h00 (au lieu de 20h à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018) jusqu'à la fin de son contrat le 14 juin 2019 et demande qu'un avenant soit ajouté à son contrat en ce sens afin de pallier une augmentation de la charge de travail des services techniques entretien bâtiments et espaces verts.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **autorise** la signature d'un avenant pour l'augmentation des heures hebdomadaires à 35 heures (au lieu de 20 heures) pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 14 juin 2019 (date de fin de son CUI) afin de pallier une augmentation de la charge de travail des services techniques entretien bâtiments et espaces verts

**Donation de l'ancien camion des sapeurs-pompiers à l'association CART (Club Auto Retro Tracteur)**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est toujours propriétaire d'un camion de sapeurs-pompiers de marque SAVIEM immatriculé 1386 TJ 51 qui est stocké dans un hangar et qui n'est plus en fonction. Il n'est plus assuré.

Le Maire propose à l'assemblée d'en faire donation à l'association CART.

**Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **autorise** la donation du camion de sapeurs-pompiers de marque SAVIEM immatriculé 1386 TJ 51 à l'association CART dont le siège social est à 51290 MARGERIE-HANCOURT, au 16 rue Julien ROUSSELET.

**Proposition de changement de nom de rue à faire à la CUGR**

Le Maire explique au Conseil Municipal que les maisons numérotées 45 bis et 49 bis rue du Neuf Bourg sont en fait situées sur la rue du Moulin.

Le Maire propose donc de renommer cette portion de voirie « rue du moulin » et attribuer les numéros 14 (au 45 Bis) et 16 (au 49 Bis).

Cette portion de rue est sur une parcelle privée cadastrée AC 66 .

Mais cette portion de voirie a été incluse dans le tableau vert de la commune et donc la commune propose à la CUGR (compétente sur les voiries du tableau vert de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017) de modifier le nom de la rue et la numérotation citée ci-dessus.

## **Le Conseil Municipal, après délibération,**

- **valide** la proposition de changement de l'appellation de la rue du Neuf Bourg (N° 456 Bis et 49 Bis) en rue du moulin (N°14 et 16)
- **autorise** la présentation de ce changement de nom à la CUGR .

## **Informations diverses :**

**Suppression poste vacant** de 7 h service technique entretien bâtiments communaux (après demande d'avis du CTP)

Au 1er juillet 2018, il a été ouvert un poste de 9 h pour l'agent avec l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion. Il faut faire la même démarche pour supprimer l'ancien poste.

## **Présentation du projet de mise en place d'un Compte Epargne Temps**

Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité de Bétheniville un compte épargne-temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 ; l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés.

L'alimentation du compte épargne-temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

Il indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le Compte épargne temps au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps.

Il précise, dès lors, qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :  
La collectivité ou l'établissement autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

- ✓ 1<sup>er</sup> cas : Au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le CET ne dépasse pas 20 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congés.
- ✓ 2<sup>ème</sup> cas : Au terme d'une année civile, le nombre de jours accumulés sur le CET est supérieur à 20 : Les 20 premiers jours ne peuvent toujours être utilisés que sous la forme de jours de congés. Pour les jours au-delà du vingtième, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante :
  - le fonctionnaire opte, dans les proportions qu'il souhaite, pour la prise en compte des jours au sein du régime de retraite additionnelle RAFP, pour leur indemnisation ou pour leur maintien sur le CET.
  - l'agent non titulaire opte, dans les proportions qu'il souhaite, soit pour l'indemnisation des jours, soit pour leur maintien sur le CET

Il précise que les bénéficiaires de ce compte épargne temps sont les agents titulaires ou non titulaires de la collectivité à temps complet ou à temps non complet.

Il précise que conformément au décret du 26 août 2004, il a saisi le *Comité Technique Paritaire* pour que préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration du compte épargne temps.

## **Inauguration mini stade**

Le Maire rappelle à tous les conseillers que l'inauguration du mini stade aura lieu le 18 septembre 2018 à 18 h 30 sur place. Les Présidents d'associations, les Conseillers, les membres de la commission jeunesse et sports, les enseignants des écoles de Bétheniville et les employés de la commune ont été invités. Les invitations ont été envoyées courant juillet mais il y a encore peu de réponses positives.

Lors de cette manifestation, des démonstrations sportives auront lieu pour les participants volontaires.

L'entourage du stade sera nettoyé par les agents. Des petits fours salés et sucrés seront proposés. Un devis a été demandé à CARREFOUR pour cet évènement (104 euros).

Monsieur le Maire a reçu au mois d'août une délégation de jeunes du village qui l'ont remercié d'avoir aménagé le mini-stade. Et ils souhaitent aujourd'hui la création d'un Bike Park.

Un rendez-vous a été pris avec les jeunes et le Président de la Commission des sports, jeunesse, culture, fêtes et loisirs.

Le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a attribué une somme de 11 415 euros et la Préfecture (DETR) nous attribue une somme de 24 194 euros.

Le Centre National pour le Développement du Sport n'a pas encore répondu à notre demande de subvention.

### **Le relais de la flamme commémorative**

Monsieur DESSERTENNE Arnaud rappelle que la commune a décidé de participer à la manifestation proposée par l'ASMAC (Association du Souvenir aux Morts des Armées de Champagne-Navarin) qui a pour but de conserver et d'honorer le souvenir des morts français et alliés tombés au Champ d'Honneur sur le front de Champagne en 14-18.

Le Centenaire de la 1ère Guerre Mondiale a donné lieu, depuis 4 ans, à de multiples commémorations célébrées sur les lieux des combats et marquant les grandes dates anniversaires.

En 2018, de grandes manifestations marqueront encore, au niveau national, la 2e bataille de la Marne, l'armistice du 11 novembre. Mais localement, beaucoup se souviendront de l'heure de leur libération après quatre années d'occupation, en septembre, octobre et novembre 1918.

Pour favoriser cette mémoire locale, l'ASMAC-Navarin a proposé le "Relais de la Victoire"

Ces commémorations locales s'intégreront dans une grande vague, à l'image et au rythme de la vague de l'offensive libératrice de la 4e Armée. Cette vague sera manifestée par le passage, en relais, d'une commune à l'autre, de la Flamme de la Victoire qui aura été allumée sur la tombe du Soldat Inconnu, sous l'Arc de Triomphe.

Ainsi, le relais de la flamme commémorative passera le 07 octobre 2018 à Bétheniville, ce sont nos randonneurs qui iront chercher la flamme à PONTFAVERGER à 11 h 00. Ils arriveront au monument aux morts de Bétheniville vers 11h30 et allumeront la vasque en mémoire des soldats et civils morts lors du conflit. Les anciens combattants déposeront une gerbe et le maire fera un discours.

Ensuite, il y aura une exposition à la mairie sur la vie des Bethenillois avant, pendant et après la guerre ainsi que le verre de l'amitié.

Pour cette occasion, le Monument aux morts sera refait comme en 1918. Monsieur Didier CAILLIARD prêtera pour l'évènement un réchaud à alcool pour y maintenir la flamme allumée pendant la cérémonie commémorative.

Messieurs Jean-Claude GILLET, Xavier BOSSERELLE et Arnaud DESSERTENNE présenteront une exposition de cartes postales du village et de la vie des Français lors de la guerre 14-18.

L'emplacement de l'exposition n'est pas encore déterminé.

### **Travaux salle des mariages**

Fin avril, la commune avait sollicité plusieurs entreprises pour des travaux de carrelage à effectuer pendant les congés d'été dans la salle des mariages et l'entrée de la Mairie. Quelques entreprises ont répondu à notre demande mais soit elles ne pouvaient pas faire les travaux sur la période demandée, soit elles se sont déditées par la suite.

Monsieur le Maire a finalement trouvé une entreprise au mois d'août pour un commencement des travaux mi-septembre au prix de 16 830 euros TTC (dépose parquet et plinthes, réalisation d'un ragréage, fourniture et pose d'un carrelage dans la salle des mariages et l'entrée de la mairie y compris sur les marches intérieures).

Le choix du carrelage n'a pas encore fait. Le Maire souhaite l'avis du Conseil Municipal.

Les fenêtres de la salle des mariages devront aussi être changées et la porte devra être mise aux normes PMR. Des devis doivent être demandés.

### **Entrée de Bétheniville, côté Pontfaverger**

Lors du conseil municipal du 06 avril 2018, le Maire avait indiqué au conseil que des courriers de demande de devis avaient été faits à trois entreprises pour la réfection d'un avaloir à la sortie de Bétheniville côté Pontfaverger et l'aménagement de 2 passages-bateau.

Deux entreprises nous ont répondu : L'Entreprise GOREZ Travaux public de BETHENY pour 6 730.80 euros et Moreira de POMACLE pour 14 520.48 euros.

L'entreprise GOREZ avait été retenue pour ces travaux.

Aujourd'hui, le Maire annonce que ces travaux ont été réalisés et qu'il ne reste plus que le puisard à faire par la DEA (Assainissement, eaux pluviales et eau potable).

Ensuite, la commission fleurissement pourra s'occuper des espaces verts.

### **Aménagement AD'AP mairie**

Les travaux extérieurs de la mise aux normes AD'AP (personnes à mobilité réduite) du bâtiment Bibliothèque-Mairie-Poste sont presque terminés.

Pour ces travaux, la commune devrait toucher une subvention DETR de 10 915 euros.

## **Cimetière**

Les deux dalles en béton pour mettre les abris poubelles ont été terminées en août par les agents.

Monsieur JP PALADINI doit, quant à lui, transférer les deux abris en bois qui sont dans le hangar des cantonniers au cimetière. Cela devrait être fait la semaine 37 ou 38.

Le Jardin du souvenir est terminé.

## **Assurances Véhicules collectivité**

Après un contentieux avec notre assureur actuel, Madame Marianne LECOMTE a démarché plusieurs assureurs afin de solliciter une proposition de contrat pour nos véhicules.

Plusieurs assurances n'ont pas souhaité répondre à notre demande car elles ne veulent pas travailler avec les collectivités. Mais deux assurances ont tout de même fait des propositions.

GROUPAMA et la SMACL du Crédit agricole : leurs différentes propositions sont à peu près similaires mais la proposition de la SMACL sans franchise est légèrement moins chère et est plus claire dans ses termes.

Fin de la réunion à 21h50